N°2026EFS-CPDL416

TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LOCAUX DE BUREAU A NANTES EN MAISON DU DON



C.C.T.P

27 août 2026

Lot N°07
PEINTURES REVETEMENTS DE MURS

MAITRE D'OUVRAGE
EFS - Centre Pays de la Loire
50 Avenue Marcel Dassault BP 40661
37206 Tours Cedex 3

BUREAU D'ETUDE FLUIDES
FLUELEC INGENIERIE
Bat F8 Rue Alessandro Volta La Fleuriaye
44481 CARQUEFOU CEDEX
Tel : 02.40.69.04.18 -

ARCHITECTE MANDATAIRE
Arch-ER
7 Avenue de la Baudinière
44470 THOUARE SUR LOIRE
Tel : 02.28.22.93.32
Email : contact@arch-er.fr

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE
OUEST ACOUSTIQUE
8 Avenue René Laennec
72000 LE MANS
Tel : 02.72.16.57.76
Email : lemans@ouest-acoustique.fr

ARCHITECTE D'INTERIEUR
OTHEA
1 Avenue des Lions
44800 ST HERBLAIN

Email : contact@othea.fr

BUREAU D'ETUDE STRUCTURE
AREST
3 Rue Charles Tellier ZAC du Cormier IV
49303 CHOLET CEDEX
Tel : 02.41.62.38.91
Email : infos@arestcholet.fr

ECONOMISTE
ELEF INGENIERIE
1 Avenue de l'Angevinière
44800 ST. HERBLAIN
Tel : 09 70 66 70 97
Email : contact@elef-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1 GENERALITES **2**
1.1 NORMES ET REGLEMENTS **2**
1.5 PRESCRIPTIONS D'ENSEMBLE **4**
2 PEINTURE EXTERIEURE **7**
2.1 Peinture sur portes extérieure **7**
3 PEINTURE INTERIEURE **7**
3.1 SUPPORT : BOIS **7**
3.1.1 Finition peinture 7
3.1.2 Lasure 8
3.2 SUPPORT : BETON / MACONNERIES D'AGGLOMERES **8**
3.2.1 Peinture sur béton 8
3.3 SUPPORT : PAREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE (EXISTANT) **9**
3.3.1 Lissage et mise en peinture sur plaque de plâtre existante 9
3.4 SUPPORT : PAREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE (PROJET) **10**
3.4.1 Peinture acrylique 10
4 REVETEMENTS INTERIEURS **11**
4.1 REVETEMENTS MURAUX **11**
4.2 REVETEMENT DE SOLS **12**
4.2.1 Adhésif sur revêtement de sols en PVC 12
5 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER **12**

A PEINTURES REVETEMENTS DE MURS

1 GENERALITES

1.1 NORMES ET REGLEMENTS

L'exécution des travaux et ouvrages ainsi que les matériaux faisant l'objet du présent lot, devront répondre aux textes officiels, lois, normes et règlements en vigueur à la date de signature des marchés, et plus particulièrement :

- Aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), au REEF édité par le CSTB et Cahiers des Charges, y compris leurs additifs et annexes,
- Au Cahier des Clauses Techniques Générales,
- Aux normes Françaises éditées par l'AFNOR,
- Aux documents techniques applicables aux travaux,
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,
- Aux avis techniques du C.S.T.B. (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), pour les matériaux nouveaux,
- Aux mesures générales de protection et de salubrité édictées par le Code du Travail,
- Aux règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail,
- Aux avis du Bureau de Contrôle,
- Au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Les notices de mise en œuvre des fabricants,
- Aux lois, ordonnances, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, notes et instructions diverses, textes législatifs et réglementaires tels qu'ils ont été sélectionnés par le C.S.T.B. et publiés dans le R.E.E.F. (Recueils des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France), volumes "texte 1" et "texte 2".

Et d'une façon générale, à tous les textes de réglementation et législation en vigueur, et documents applicables aux marchés : DTU, fascicules, CCS, règles telles que mentionnées dans annexe II du décret n°88.534 du 4 Mai 1988.
L'entreprise devra prendre en compte toutes les remarques et informations données dans le PGCSPS.

1.1.1 Normes générales applicables à la peinture et revêtements muraux

Conception, formulation et mise en œuvre :
Les fournitures, prestations et travaux du présent lot seront réalisés conformément aux normes, règlements et prescriptions techniques en vigueur à la date de l'offre, et notamment :
- Avis techniques favorables concernant les matériaux et procédés utilisés
- DTU 59.1 : Travaux de peinture et vernis
- DTU 59.4 : Revêtements muraux souples collés
- Les cahiers du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- Les prescriptions techniques de l'UNVP (Union Nationale des Peintures et Vitriers de France) relatives à la classification des produits semi-finis rappelés dans les normes précitées

1.1.2 Normes françaises et documents techniques

- NF EN 13300 : Caractéristiques des peintures pour bâtiment (pouvoir couvrant, opacité, résistance)
- NF P 98-500 : Mise en œuvre des revêtements muraux décoratifs
- NF EN 13914-1 et 2 : Enduits de finition pour murs intérieurs et extérieurs
- NF EN ISO 12944 : Protection contre la corrosion par peinture (pour supports métalliques)
- Notices techniques des fabricants
- Avis techniques et documents du CSTB concernant les produits et systèmes mis en œuvre

1.1.3 Performances techniques et environnementales

Durabilité et résistance :
- Résistance au vieillissement, abrasion, lavage et taches
- Respect des critères d'émission de composés organiques volatils (COV) et normes environnementales (label A+, certification Ecolabel)

...Suite de "1.1.3 Performances techniques et environnementales..."

- Résistance à l'humidité et perméabilité à la vapeur d'eau selon le type de produit

Environnement :
- Utilisation de peintures à faible impact environnemental et sanitaire
- Gestion des déchets et emballages selon la réglementation en vigueur

1.1.4 Matériaux et composants

Produits :
- Peintures, lasures, vernis, enduits et apprêts conformes aux normes NF EN et DTU
- Revêtements muraux souples (papier peint, tissus, PVC, etc.) conformes aux normes NF EN 233 et 234
- Accessoires et outils adaptés garantissant la qualité de finition

1.1.5 Mise en œuvre et contrôle qualité

Préparation des supports :
- Supports propres, sains, secs et adaptés (béton, plâtre, bois, métal)
- Préparation par ponçage, dépoussiérage, application d'apprêts ou fixateurs conformes aux recommandations
- Contrôle de l'humidité et planéité selon les DTU applicables

Application :
- Respect strict des méthodes de préparation et d'application recommandées dans les DTU et par les fabricants
- Contrôle de l'uniformité, de l'adhérence, de l'aspect et de la couvrance
- Respect des temps de séchage et conditions climatiques

1.1.6 Liaisons avec les autres corps d'état

Du fait de la qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation de son marché, compte tenu des précisions des conditions particulières relatives à la nature et à la qualité des subjectiles et à l'état de finition recherché.
À cet égard, l'entreprise signale à Arch-ER les défauts qu'elle pourrait constater lors de la réception des supports afin que celui-ci puisse faire procéder à leur mise en conformité.

1.1.7 Réglementation et sécurité

- Respect des normes relatives aux émissions COV et protection des applicateurs (port d'EPI, ventilation)
- Conformité avec le Code du Travail concernant la sécurité des interventions sur chantier

1.1.8 Documents contractuels et contrôle

- Fiches techniques et fiches de données de sécurité des produits
- Certificats de conformité et avis techniques CSTB
- PV de réception et rapports de contrôle qualité
- Plans de calepinage et nuanciers validés par le maître d'ouvrage

1.1.9 Dispositions générales et recommandations

- Respect des évolutions normatives en cours de chantier
- Coordination avec les autres corps d'état (plâtrerie, menuiserie, chauffage)
- Favoriser des solutions durables, esthétiques et adaptées à l'usage tertiaire

1.2 RECEPTION DES SUPPORTS

Les ouvrages support feront l'objet d'une réception contradictoire entre les entreprises ayant exécuté les supports et l'entrepreneur de peinture. Cette réception sera effectuée dès exécution des supports avant la pose de revêtements de façon à rectifier les supports sans modifier les délais de pose ou d'application initialement convenus.

La réception portera en particulier sur :
- Le contrôle des états de surface
- L'exécution des joints entre plaques de plâtre, les arrêtes, cueillies, raccords...
- D'une façon générale, la mise en œuvre et l'aspect des supports.

Tout problème de nature à compromettre la qualité finale des ouvrages de l'entrepreneur, devra

...Suite de "1.2 RECEPTION DES SUPPORTS..."

immédiatement être signalé à Arch-ER.
Si l'entreprise du présent lot néglige cette formalité il sera responsable des erreurs et assurera, à ses frais, les travaux nécessaires à l'obtention d'un parfait résultat.

1.3 NETTOYAGE

Les travaux terminés, l'entrepreneur devra exécuter le nettoyage des salissures occasionnées par son intervention, en particulier l'enlèvement des tâches de peinture sur toutes les parties apparentes non peintes.

Il assure également le nettoyage final "avant livraison" sans pour autant se substituer aux nettoyages propres à chaque corps d'état pour les travaux qui le concernent et qui doivent être effectués avant son intervention.

1.4 COMPLETUDE DE L'OFFRE ET DEVOIR DE CONSEIL DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des documents du marché, du site et des sujétions afférentes à la réalisation de sa mission.
Elle demeure seule responsable de la complétude de son offre. À ce titre, elle s'engage à ajouter dans sa DPGF toutes les prestations, fournitures, sujétions et moyens nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, même si celles-ci ne sont pas explicitement décrites dans les documents contractuels, dès lors qu'elles sont nécessaires au bon fonctionnement, à la conformité réglementaire, ou à la cohérence technique de l'ensemble.
Aucune réclamation ou demande de supplément ne sera acceptée au motif que certaines prestations indispensables à la bonne exécution des travaux n'auraient pas été mentionnées dans les pièces du marché.
Cette disposition relève du devoir de conseil et de vérification de l'entreprise, conformément aux règles générales de la commande publique et aux obligations contractuelles de tout opérateur économique expérimenté.

1.5 PRESCRIPTIONS D'ENSEMBLE

1.5.1 Etudes

Au cours de la période de préparation du chantier, l'entrepreneur soumettra à Arch-ER la nomenclature des produits qu'il se propose d'utiliser suivant les surfaces à recouvrir, avec l'indication des couleurs retenues par type de locaux.
Arch-ER se réserve de subordonner sa décision à une garantie effective, conjointe et solidaire du fabricant et de l'applicateur quant à la bonne tenue et à la durabilité des peintures, le fabricant s'engageant par la même à s'assurer de l'emploi correct de ses produits.

1.5.2 Prototypes

Après accord de Arch-ER sur les produits et couleurs utilisés, l'entrepreneur procédera à l'exécution des éprouvettes échantillons de couleur et des surfaces de référence, en vue du contrôle et de la réception des travaux.

1.5.3 Fourniture

Dans le cas où les conditions particulières font appel à des produits imposés, l'entrepreneur devra donner son accord sur leur utilisation pour apporter les garanties contractuelles qui lui sont demandées.

1.5.4 Mise en œuvre

SUBJECTILES

L'entreprise de peinture devra s'assurer que les peintures employées sont compatibles avec la bonne tenue de ses propres produits.

METAUX

Les métaux ferreux seront livrés, sauf spécifications contraires, soit avec antirouille, soit galvanises.

BOIS

Les menuiseries bois extérieures recevront, sauf indication contraire, une impression ou une pré-peinture par le menuisier.

...Suite de "1.5.4 Mise en œuvre..."

L'entrepreneur aura à sa charge les raccords après jeux des menuiseries.

Règles générales d'exécution

Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.

L'application des peintures, enduits et préparations assimilées devra être effectuée dans les conditions de température et d'hygrométrie prévues aux D.T.U.
Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc.

L'entrepreneur veillera à ne pas peindre les joints souples, les matériaux résilients, colliers et autres dispositifs antivibratiles.
D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tâchées, attaquées etc. faute de quoi les objets, meubles ou ensembles tâches seront remplacés à ses frais.
Il est précisé que l'intérieur des placards sera traité de la même façon que les pièces sur lesquels ils s`ouvrent (parois, plafond, bâti, aménagements).

1.6 Clause spécifique – Travaux en site occupé

Clause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupé1. Généralités

Le présent chantier s'effectue en site occupé, c'est-à-dire en présence d'usagers, de personnel ou d'activités maintenues partiellement ou totalement dans les locaux et bureaux avoisinant pendant la durée des travaux.

L'entreprise titulaire devra organiser ses interventions de manière à limiter au strict minimum toute gêne, nuisance ou danger pour les occupants et leurs activités.

2. Mesures de sécurité

Isolement physique des zones de travaux (cloisons provisoires, bâchages étanches, rideaux de protection, etc.).
Signalisation claire et visible des zones interdites au public, des accès réservés aux intervenants, et des itinéraires de secours. Maintien de la conformité aux normes d'évacuation et de sécurité incendie pendant toute la durée du chantier.
Mise en œuvre de toutes les mesures de prévention des risques (chutes, projections, poussières, bruit, etc.).

3. Nuisances sonores et horaires

Les travaux bruyants (perçage, démolition, sciage…) ne devront être réalisés qu'aux plages horaires définies par la maîtrise d'ouvrage, généralement en dehors des heures de forte affluence.
L'entreprise devra proposer un planning hebdomadaire des nuisances à transmettre au coordinateur SPS et au responsable du site.
Utilisation préférentielle de matériels à faible émission sonore et mise en œuvre de moyens de réduction du bruit (caches acoustiques, brumisation, découpe à eau…).

4. Continuité de service

L'entreprise s'engage à garantir l'accessibilité et la continuité de fonctionnement des locaux non concernés par les travaux, notamment les accès principaux, sanitaires, ascenseurs, réseaux informatiques, etc.
En cas de nécessité de coupure de réseaux (électricité, eau, télécom…), l'entreprise devra :

- En faire la demande écrite 72 h à l'avance
- Obtenir l'accord écrit du maître d'ouvrage.
- Réaliser la coupure en dehors des heures d'ouverture si possible, avec remise en service immédiate après intervention.

5. Propreté et nettoyage

Maintien en propreté constante des abords du chantier et des circulations communes.

...Suite de "1.6 Clause spécifique – Travaux en site occupé..."

Nettoyage quotidien des zones de passage et des accès partagés.
Mise en place de protections au sol (plaques, tapis, films, etc.) dans les zones de passage.

6. Communication et coordination

Un interlocuteur unique (chef de chantier ou conducteur de travaux) devra être désigné pour le suivi quotidien avec le maître d'ouvrage et/ou le responsable du site.
Participation obligatoire aux réunions de coordination hebdomadaires, avec compte rendu de l'avancement, des incidents éventuels et des prévisions à court terme.

1.7 Contraintes d'intervention en site occupé et phasage des travaux

Contraintes d'intervention en site occupé et phasage des travaux. Contraintes d'intervention en site occupé et phasage des travauxLes travaux seront réalisés dans un bâtiment maintenu en exploitation pendant toute la durée du chantier. L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des occupants, du personnel et des intervenants, ainsi que le maintien des activités dans les zones conservées.

Afin de respecter le planning, les interventions seront réalisées simultanément sur les deux zones de travaux définies au marché. Aucun phasage successif par zone ne sera admis, sauf accord préalable de la Maîtrise d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage.

L'entreprise devra notamment :
- Assurer la coordination de ses interventions afin de permettre l'avancement concomitant des travaux sur les deux secteurs ;
- Mettre en place les protections, cloisonnements provisoires, balisages et dispositifs de sécurité nécessaires au maintien de l'exploitation des locaux adjacents ;
- Limiter les nuisances sonores, les émissions de poussières et les perturbations des circulations ;
- Organiser les approvisionnements, manutentions et évacuations de déchets de manière à ne pas gêner l'activité du site ;
- Maintenir en permanence les accès de sécurité, circulations et dégagements réglementaires ;
- Adapter ses horaires et modes opératoires aux contraintes d'exploitation du site si nécessaire.

Aucune plus-value liée aux contraintes de co-activité, au maintien en exploitation du bâtiment ou à l'intervention simultanée sur les deux zones ne pourra être réclamée ultérieurement. Ces contraintes sont réputées incluses dans les prix du marché.

1.8 Gestion quotidienne des déchets de chantier

Gestion quotidienne des déchets de chantierGestion quotidienne des déchets de chantierGestion quotidienne des déchets de chantierGestion quotidienne des déchets de chantierGestion quotidienne des déchets de chantierPendant toute la durée du chantier, chaque entreprise sera tenue d'assurer, sous sa responsabilité, la gestion et l'évacuation régulière des déchets générés par ses propres travaux.

À ce titre, les entreprises devront notamment :
- Trier les déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux consignes de gestion du chantier.
- Évacuer leurs déchets au fur et à mesure de l'avancement de leurs prestations afin d'éviter toute accumulation sur les zones de travail, les circulations ou les accès.
- Maintenir leurs postes de travail propres et dégagés en permanence.
- Procéder quotidiennement au ramassage des gravats, emballages, chutes de matériaux et autres résidus de chantier.
- Ne laisser aucun déchet ou matériau en attente dans les circulations, les locaux, les espaces extérieurs ou les parties communes.
- Assurer, en fin de chaque journée de travail, le nettoyage des zones d'intervention afin de garantir la sécurité des intervenants et le bon déroulement du chantier.

2 PEINTURE EXTERIEURE

2.1 Peinture sur portes extérieure

2.1.1 Peinture sur porte d'entrée métallique extérieure

Le présent article comprend la préparation, la fourniture et l'application d'un système de peinture sur une porte métallique extérieure existante, peinte d'origine, sur ses deux faces ainsi que sur les chants, dormants et ouvrages métalliques associés visibles.

Les prestations comprennent notamment :
- La protection des ouvrages et abords.
- Le nettoyage et le dégraissage des surfaces.
- L'élimination des parties non adhérentes par grattage, ponçage et brossage mécanique.
- Le traitement localisé des points de corrosion, avec application d'un primaire anticorrosion sur les parties mises à nu.
- Le ponçage général des anciennes peintures conservées afin d'assurer l'accrochage.
- Les reprises ponctuelles des défauts de surface compatibles avec le support.
- L'application d'une couche d'impression si nécessaire, selon les préconisations du fabricant.
- L'application de deux couches de peinture de finition microporeuse ou polyuréthane adaptée aux ouvrages métalliques extérieurs, teinte au choix de la Maîtrise d'Œuvre.

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions des DTU et aux recommandations du fabricant. Le revêtement obtenu devra présenter un aspect uniforme, sans coulure, manque, cloquage ni différence de teinte.

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit de la porte d'entrée du parking vers la zone technique.

3 PEINTURE INTERIEURE

3.1 SUPPORT : BOIS

3.1.1 Finition peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture sur bois comprenant sur support bois raboté et poncé :

- Travaux préparatoire et d'apprêt suivant DTU et conforme à la finition demandée ci-après (brossage, rebouchage, révision, ponçage ...)
- 1 couche d'impression,
- 1 couche intermédiaire de peinture compatible avec l'impression,
- 1 couche de finition à base de résine acrylique,
- Compris rechampissages soignés, protection des ouvrages adjacents et toutes sujétions et accessoires divers nécessaires à la mise en œuvre pour une parfaite finition.

Teintes au choix de Arch-ER dans la palette du fabricant.

Aspect de finition : Satiné.
Qualité des travaux : Finition A - soignée.

3.1.1.1 Peinture sur blocs-portes pré-peints

Compris peinture de la porte sur les 2 faces et l'huisserie ainsi que les chants.

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit de chaque nouvelles huisseries bois hors Repère 01; 04; 05 et 11 ainsi que les huisseries pour façades d'équipements techniques.

3.1.1.2 Peinture sur blocs-portes existants

La présente prestation concerne la préparation et la mise en peinture des blocs-portes existants, comprenant :

- Préparation, nettoyage, dégraissage, ponçage et dépoussiérage des supports ;
- Primaire d'accrochage adapté à la nature du support existant (stratifié, prépeint ou peint) ;
- Application de deux couches de peinture de finition adaptée à un usage intérieur intensif ;
- Compris peinture des portes sur leurs deux faces, des chants, feuillures et de l'ensemble des huisseries ;
- Teinte et finition au choix de Arch-ER, suivant la charte concept store ;
- Dépose et repose des quincailleries et accessoires nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Protection des ouvrages conservés ;
- Toutes sujétions de préparation et de finition.

Y compris ensembles des travaux préparatoires pour peinture définitive.

Localisation :
Suivant plans :
- Repère 14; 15; 16; 18; 25; 26 et 27.

3.1.1.3 Peinture sur plinthes bois

Finition satinée.
Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit des plinthes bois conservées et projet.

3.1.2 Lasure

3.1.2.1 Lasure sur blocs portes

Application en deux couches de lasure de protection sur les blocs portes (2 faces ainsi que huisserie) fournis et posés par le lot Menuiserie.

Produits et mise en œuvre:
- Lasure de type microporeuse (à base d'eau ou solvantée), pour bois intérieur, marque de référence type Blanchon, Sikkens, Bondex ou équivalent.
- Teinte à définir par la maîtrise d'ouvrage dans le nuancier fabricant.
- Application en 2 couches sur bois préparé (brut poncé par le lot menuiserie).
- Lasure conforme à la norme EN 927-1, compatible avec l'usage intérieur.

Conditions d'exécution:
- Vérification préalable de la bonne préparation du bois (sec, propre, poncé).
- Application régulière sans coulures, bavures ou reprises visibles.
- Protection des vitrages, joints et parcloses pendant l'application.
- Nettoyage final après séchage complet.

Localisation :
Lasure suivant tableaux des portes :
Repère 04; 05 et 11.

3.2 SUPPORT : BETON / MACONNERIES D'AGGLOMERES

3.2.1 Peinture sur béton

Fourniture et mise en œuvre de peinture microporeuse à base de résines siloxane sur parois en béton :

- Travaux préparatoire et d'apprêt suivant DTU et conforme à la finition demandée ci-après,
- 1 couche d'impression,
- 1 couche intermédiaire et 1 couche de finition par peinture microporeuse à base de résines siloxane,
- Compris tous rechampissages, protection des ouvrages adjacents, frais d'échafaudages et toutes sujétions de mise en œuvre.

Teintes au choix de Arch-ER dans la palette du fabricant.

Aspect de finition : Satiné.
Qualité des travaux : Finition B - Courant.

3.2.1.1 **Peinture sur béton - Finition Satinée**

Les poteaux béton existant microporeuse à base de résines siloxane à 2 couches.

Aspect de finition : Satinée.
Coloris : suivant charte concept store en couleurs zen et chaleureuses (blanc).

Ponctuellement, des couleurs pourraient être demandées pour un aspect décoratif (surface décoratives inférieures à 10% de l'ensemble).

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit des poteaux béton zone MDD et zone technique SAS vers l'extérieure hors poteaux support TV.

3.3 SUPPORT : PAREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE (EXISTANT)

Le présent chapitre concerne la remise en état des murs doublés, actuellement revêtus de toile de verre en bon état adhérent, par la réalisation d'un enduit de lissage intégral puis mise en peinture de finition.

Étendue des travaux
Les prestations comprennent :
La vérification de l'état d'adhérence de la toile de verre existante.
Le lessivage ou dépoussiérage préalable.
L'application d'un enduit de lissage en une ou plusieurs passes selon l'état du support.
Le ponçage, nettoyage et application d'une sous-couche d'impression adaptée.
La mise en peinture de finition en deux couches.

3.3.1 Lissage et mise en peinture sur plaque de plâtre existante

Aspect de finition : Satiné
Qualité des travaux : Finition A - Soignée.

3.3.1.1 **Peinture acrylique sur parois existantes - aspect de finition satinée - finition B**

Description technique des prestations
Préparation du support
- Nettoyage du support par dépoussiérage ou lessivage à l'éponge humide.

Mise en peinture
- Application d'une sous-couche opacifiante, adaptée au support préparé.
- Application de 2 couches de peinture acrylique finition mate ou satinée.
- Peinture sans solvant, classement COV A+, résistance au lessivage dans les pièces humides si nécessaire.

Produits à utiliser
- Enduit : enduit de lissage tous supports,
- Peinture : acrylique phase aqueuse, qualité professionnelle, de type Zolpan, Tollens, Seigneurie, ou équivalent.

Dépose localisée de toile de verre + lissage + peinture
L'entreprise prévoira suivant nécessité la dépose ponctuelle de la toile de verre existante dans les zones dégradées ou mal adhérentes, ainsi que la reprise des supports nus pour homogénéité de rendu.

L'entreprise devra :
- Repérer les zones non adhérente, cloquée, déchirée ou moisie.
- Préparer le support brut (ratissage ou impression selon état).
- Rattraper les niveaux (par enduit).

...Suite de "3.3.1.1 Peinture acrylique sur parois existantes - aspect..."

- Réaliser un lissage intégral des surfaces pour homogénéité visuelle avant peinture.

Dépose localisée
- Dépose manuelle ou mécanique sans altération du support (plâtre, plaque de plâtre, etc.).
- Grattage des résidus de colle si nécessaire.
- Évacuation des déchets et nettoyage des zones.

Préparation des fonds nus
- Application d'une sous-couche d'accrochage ou durcisseur de fond si besoin.
- Ragréage ou enduisage des zones dénudées pour mise à niveau avec les parties conservées.
- Application d'un enduit de lissage intégral sur l'ensemble du mur.

Finition peinture
- Application de 2 couches de peinture acrylique après impression générale.
- Uniformité de finition attendue entre les zones avec ou sans ancienne toile.

Ponctuellement, des couleurs pourraient être demandées pour un aspect décoratif (surface décoratives inférieures à 20% de l'ensemble).

Localisation :
Suivant plans Architecte, ensemble des subjectiles en plaque de plâtre existant.

3.4 SUPPORT : PAREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE (PROJET)

3.4.1 Peinture acrylique

Fourniture et mise en œuvre de peinture à base de résines acrylique sur parois verticale en plaques de plâtre comprenant :

- Travaux préparatoire et d'apprêt suivant DTU et conforme à la finition demandée ci-après (époussetage, rebouchage, révision, ponçage ...)
- Un enduit repassé pour rendre invisible le spectre des bandes des plaques de plâtre,
- 1 couche d'impression,
- 1 couche intermédiaire de peinture compatible avec l'impression,
- 1 couche de finition en peinture acrylique, y compris tous rechampissages et toutes sujétions de mise en œuvre.

Coloris : suivant charte concept store en couleurs zen et chaleureuses.

Aspect de finition : Mat ou Satiné
Qualité des travaux : Finition A - Soignée.

3.4.1.1 Raccord divers et reprise au droit des doublages existants (enduits)

La prestation comprendra toutes sujétions pour remise en état de l'ensemble des cloisons conservés au droit des raccordement avec les cloisons démolies à l'aide d'un enduit plâtre lissée. Compris calfeutrements garnissages et toutes sujétions de parfaite finition.

Y compris peinture anti-moisissure le cas échéant.

Localisation :
Suivant plans Architecte, ensemble des doublages conservés et ensemble des cloisons conservées.

3.4.1.2 Peinture acrylique en plafond - aspect de finition mat

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit des faux plafonds en plaque de plâtre plein.

3.4.1.3 Peinture acrylique sur parois aspect de finition satinée - finition A

Les parois à parements plâtre recevront en finition une peinture acrylique à 2 couches.

Aspect de finition : satinée.
Coloris : suivant charte concept store en couleurs zen et chaleureuses.

...Suite de "3.4.1.3 Peinture acrylique sur parois aspect de finition s..."

Ponctuellement, des couleurs pourraient être demandées pour un aspect décoratif (surface décoratives inférieures à 10% de l'ensemble).

Localisation :
Suivant plans Architecte, ensemble des subjectiles en plaque de plâtre neuf, y compris sous protection de type ACROVYN et adhésif décoratif bois.

4 REVETEMENTS INTERIEURS

4.1 REVETEMENTS MURAUX

4.1.1 Adhésif décoratif effet bois



Fourniture et pose d'un revêtement adhésif décoratif sur parois à parements plâtre, type Cover Styl® AL24 Wood Light ou techniquement équivalent.

Coloris : décor bois clair type chêne naturel, référence AL24 Wood Light ou équivalent, au choix de l'architecte.

Caractéristiques :
- Revêtement adhésif architectural haute résistance ;
- Aspect bois naturel avec finition texturée ;
- Application sur supports verticaux intérieurs préparés et compatibles ;
- Classement et performances conformes aux prescriptions du fabricant.

La prestation comprend la préparation des supports, le nettoyage et le dégraissage des surfaces, les découpes, ajustements, raccords, traitements des angles, chants et retours, ainsi que toutes sujétions nécessaires à l'obtention d'un rendu uniforme et sans défaut.

La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant.

Localisation :
Suivant plans Architecte, mur entre collation et sanitaire prélèvement (1.50m de largeur).

4.1.2 Revêtement mural de protection type "acrovyn"

Le présent article concerne la fourniture et la pose d'un revêtement mural de protection en plaques ou lames type Acrovyn, ou équivalent, sur parois verticales intérieures, en partie basse ou pleine hauteur, selon plans architecte.

Revêtement mural de protection type Acrovyn® (ou équivalent) :
Matériau : thermoplastique haute performance (sans PVC, type Acrovyn, ProtectWall, Gerflor SPM, etc, ou équivalent)
Épaisseur : 1.5 mm à 2.0 mm selon gamme et niveau de protection souhaité
Classement feu : B-s2, d0 minimum (conforme ERP)
Classement d'émission COV : A+
Résistance : aux chocs, rayures, produits chimiques, et nettoyage intensif
Coloris : au choix de l'architecte dans gamme fabricant
Finition : lisse ou légèrement texturée, mate ou satinée
Pose : collée pleine surface, à joints bord à bord ou avec couvre-joints selon configuration

Préparation des supports
Les supports doivent être plans, secs, propres et cohésifs (plâtre, plaque de plâtre, béton).
Application préalable d'un primaire d'accrochage si support poreux ou irrégulier.
Rebouchage/ratissage local si nécessaire pour garantir la planéité.

Mise en œuvre
Pose à température ambiante, selon les préconisations du fabricant.

...Suite de "4.1.2 Revêtement mural de protection type "acrovyn"..."

Application par collage pleine surface avec colle acrylique ou polymère adaptée (sans solvant).
Protection des chants en partie basse (plinthe étanche, jonc d'arrêt, ou rail alu) et haute (profil de finition si non posée jusqu'au plafond).
Jointoiement éventuel par couvre-joint ou mastic acrylique ton sur ton.
Pas de surépaisseur visible sur les jonctions, finitions nettes et alignées.
Découpes et perçages propres autour des équipements (prises, interrupteurs, main courante...).

Nettoyage et réception
Nettoyage des parements à l'eau claire ou détergent neutre
Enlèvement des protections et déchets
Finition sans soulèvement, cloques, décollements ni traces de colle
Réception en présence du maître d'œuvre, avec contrôle visuel et tactile

Localisation :
Suivant plans Architecte, ensemble des subjectiles en plaque de plâtre sur :
- 1.20 m.ht au droit des pièces en zone technique entrée et sortie du local de stockage (au droit des portes), SAS, Dégagement, ménage, HUB, dégagement entre espace commun et zone technique ;
- 1.50 m.ht DASRI.

4.2 REVETEMENT DE SOLS

4.2.1 Adhésif sur revêtement de sols en PVC

4.2.1.1 Marquage au sol sur revêtement PVC

Réalisation d'un marquage au sol destiné à la délimitation d'espaces sur revêtement de sol en PVC, par fourniture et pose d'une bande adhésive en PVC haute résistance, spécialement conçue pour le marquage de sols intérieurs, ou techniquement équivalente.

Coloris : blanc, à faire confirmer par Arch-ER.
L'entreprise devra transmettre une fiche technique qui justifie la durée et tenue

Caractéristiques :
- Bande adhésive en PVC haute performance spécialement conçue pour le marquage permanent des sols intérieurs ;
- Largeur : 150 mm ;
- Excellente adhérence sur revêtement de sol en caoutchouc ;
- Résistance au trafic piéton intensif ainsi qu'au passage occasionnel de chariots de manutention et de nettoyage ;
- Forte résistance à l'abrasion, au poinçonnement superficiel et au décollement des arêtes ;
- Résistance aux opérations de nettoyage et de désinfection courantes en milieu tertiaire et médical ;
- Coloris stable, résistant aux UV et aux produits d'entretien ;
- Classement de réaction au feu compatible avec les exigences réglementaires du local ;
- Produit destiné à un usage permanent en intérieur.

La prestation comprend la préparation et le nettoyage du support, le traçage, la fourniture et la pose des bandes adhésives, les découpes, raccords et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit de la pièce stockage zone technique pour délimitation d'espace.

5 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

5.1 Nettoyage complet avant réception

Objet de la prestation
Le présent article concerne l'ensemble des prestations de nettoyage de fin de chantier nécessaires à la livraison d'un bâtiment propre, sain et conforme aux exigences de propreté requises avant réception. Il comprend le nettoyage complet des locaux, des équipements, des surfaces vitrées, des menuiseries, des sanitaires, et l'évacuation de tous les déchets.

...Suite de "5.1 Nettoyage complet avant réception..."

Étendue des prestations
Les travaux incluent notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

Nettoyage préparatoire et gestion des résidus:
- Retrait des bâches de protection et rubans de masquage.
- Grattage des colles, ciments, résines, peintures et autres souillures adhérentes.
- Déblayage et évacuation des détritus, gravats, restes de matériaux, copeaux, etc.
- Bris de plâtre et enlèvement des dépôts divers.
- Évacuation en décharge autorisée des résidus selon la filière adaptée.

Dépoussiérage général:
- Dépoussiérage méticuleux de toutes les surfaces horizontales et verticales : gaines, conduits, tablettes, plinthes.
- Aspiration des sols, feuillures, rails, gonds de portes.
- Aspiration et nettoyage des luminaires.
- Dépoussiérage des faïences murales et parois verticales.

Nettoyage des surfaces et parois:
- Lessivage complet des murs (peints ou faïencés).
- Nettoyage des sols : manuel ou mécanisé (auto-laveuse, mono-brosse).
- Traitement des sols : remise en état, dégraissage, traitement des taches.
- Nettoyage du carrelage et des revêtements de sols après travaux.

Nettoyage des menuiseries et surfaces vitrées:
- Nettoyage intérieur et extérieur des fenêtres, miroirs et vitrages.
- Lavage des vitres sur les deux faces.
- Nettoyage et finition des portes, poignées, huisseries, rails, intérieurs de placards.
- Nettoyage des balcons, loggias, garde-corps (vitres et structures).

Nettoyage et désinfection des locaux sanitaires:
- Nettoyage approfondi des sanitaires : WC, lavabos, douches, robinetteries.
- Désinfection des équipements et de l'air ambiant.
- Nettoyage des murs et sols en zone sanitaire.

Nettoyage des équipements techniques:
- Nettoyage des cabines et tableaux de commande des ascenseurs.
- Finition des interrupteurs, boîtiers, prises et équipements électriques.

Nettoyage des équipements extérieures:
Nettoyage des pare-vues en tôle métallique au droit de la terrasse à l'eau claire ou au moyen d'un détergent doux adapté, comprenant l'élimination des salissures et dépôts liés aux intempéries. Les produits abrasifs ou corrosifs seront proscrits afin de préserver la finition des ouvrages. Hauteur indicative : de 1,37 m à 1,62 m.

Modalités d'exécution:
- L'entreprise devra employer des produits adaptés à chaque type de surface.
- Le matériel utilisé devra permettre un nettoyage efficace sans altérer les supports.
- Les zones nettoyées devront être exemptes de toute trace, poussière ou résidu.
- Tous les déchets devront être triés et évacués vers les filières adéquates.

Contrôle de la prestation et réception:
- Un contrôle qualité sera réalisé avec la maîtrise d'œuvre avant la réception.
- Toute non-conformité constatée devra faire l'objet d'une reprise immédiate.
- Le chantier sera considéré conforme lorsque les locaux seront livrés parfaitement propres et prêts à l'usage.

Sécurité et environnement:
- L'entreprise devra respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Les produits utilisés devront répondre à la réglementation environnementale.
- Aucune nuisance ne devra être générée pour les tiers lors de l'intervention.

Nettoyage pare-vue métallique:
Les pare-vues en tôle métallique au droit de la terrasse seront nettoyés à l'eau claire ou à l'aide d'un

...Suite de "5.1 Nettoyage complet avant réception..."

détergent doux afin d'éliminer les salissures et dépôts liés aux intempéries. Les produits abrasifs ou corrosifs seront proscrits afin de préserver la finition et la durabilité des ouvrages. Dimensions : 1.37 / 1.62 m.ht

Localisation :

Ensemble du projet.